



Madame, Monsieur,

Merci de rapporter au plus vite l'accusé de réception dûment rempli à l'Intendance même si vous n'êtes pas concernés par les bourses de collège.

Pour les personnes concernées, merci de bien vouloir rapporter cette demande dûment remplie et signée à l'Intendance du collège avant le mardi 18 octobre 2016, délai de rigueur, accompagnée des documents suivants :

- 1) **Pas de modification de la situation familiale par rapport à l'année 2014 :**
  - l'avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014
- 2) **Modification de la situation familiale entraînant une baisse de revenus par rapport à l'année 2014** (décès, divorce, séparation, chômage ou grave maladie) :
  - les **deux** avis d'impôt - 2015 sur les revenus 2014 et  
- 2016 sur les revenus 2015
  - un **courrier** justifiant ce changement de situation
- 3) **Situation de concubinage :**
  - en cas de concubinage, les revenus des personnes qui assument la charge de l'élève, même si l'élève n'est pas un enfant commun.
- 4) **En cas de séparation ou de divorce :**
  - les revenus 2014 du ménage du parent qui a la charge de l'élève, y compris les revenus de son concubin ou de son nouveau conjoint, que la résidence de l'élève soit exclusive ou alternée.

**Nouveauté :** En cas de modifications intervenues en 2016, uniquement dans les cas de décès, divorce, séparation attestée ou changement de résidence exclusive de l'élève.

- avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 du parent qui présente la demande, ainsi que les revenus du concubin ou nouveau conjoint éventuel.

Dans tous les cas, joindre :

- ⇒ **Une photocopie de toutes les pages** des avis d'impôt en vérifiant l'intégralité de la copie, notamment vérifier que le **nombre d'enfants à charge, la situation familiale et le Revenu Fiscal de Référence soient lisibles.**
- ⇒ **Un Relevé d'Identité Bancaire ( R.I.B ) ou Postale ( R.I.P ) (Obligatoire).**

## BOURSES DE COLLEGE

(Année Scolaire 2016 – 2017)



**Le simulateur de bourse de collège**

**EN LIGNE C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !**

### **Vous voulez connaître le montant estimé de la bourse pour votre enfant ?**

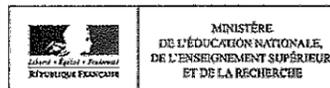
→ Un simulateur en ligne vous permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire et d'obtenir une estimation personnalisée de son montant.

→ Consultez le simulateur sur :  
[www.education.gouv.fr/bourses-de-college](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college)

→ Pour vous faire aider dans l'établissement, adressez-vous :  
Secrétariat, Intendance, **COLLEGE DE MESCOAT**  
29800 LANDERNEAU  
téléphone, mél, **TEL: 02 98 85 33 24**  
**FAX 02 98 21 41 34**

Date limite nationale de réception des dossiers complets :  
**30 septembre 2015**

Le dossier doit être déposé auprès du collège que votre enfant fréquentera à la rentrée de septembre 2015.



**L'ÉCOLE CHANGE AVEC LE NUMÉRIQUE**  
#EcoleNumerique



Collège de Mescoat  
29800 LANDERNEAU

☎ : 02.98.85.33.24

FAX : 02.98.21.41.34

**ATTESTATION A COMPLETER ET A REMETTRE  
A L'INTENDANCE IMPERATIVEMENT AVANT LE 16/09/2016**

Je soussigné (e) : .....

Responsable légal de : ..... Classe de : .....

atteste avoir reçu les informations concernant la bourse de Collège ( année scolaire 2016 - 2017).

Je remplis les conditions et je dépose un dossier de demande de bourse 2016 - 2017.

Je ne remplis pas les conditions et je ne dépose pas de dossier.

Le .....  
Signature du responsable légal,